



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 17

Excusé(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphane NIGON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membres excusé(s) :

Sabine GAUDIO, Stéphanie SEON

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sabine GAUDIO à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Catherine RIVAL FOUBERT.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020.

Intercommunalité

1 - Commission Intercommunale du logement : désignation des représentants

Délibération n°2020-056-DE

Monsieur le Maire nous informe du rôle et de la fonction de la commission Intercommunale du logement, qui siège à la communauté d'agglomération Loire Forez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Patrice COUCHAUD, titulaire, et Chantal MEDAL, suppléante, comme représentants de la commune de Champdiou à cette commission.

Administration générale

2 - Convention fourrière animale 2021 Délibération n°2020-057-DE

Une convention avec la fourrière animale de Saint Etienne le Molard est proposé par Monsieur le Maire, afin de faciliter les problématiques des animaux errants.

Le coût représente environ 40 euros par intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte le tarif et la convention avec la fourrière animale.**

Ressource humaine

3 - Convention pôle santé au travail 2021-2023 Délibération n°2020-058-DE

Madame MAILLARD nous informe que la convention avec le Centre de Gestion de la Loire se termine au 31 décembre 2020 et qu'elle doit être renouvelée pour les besoins des agents territoriaux. Seules les prestations demandées sont facturées.

Le tarif de la convention est de 94 euros et sera effective de 2021 à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte le tarif et la convention avec le Centre de Gestion de la Loire.**

Ressource humaine

4 - Tableau des effectifs : augmentation de la quotité horaire d'un poste . Délibération n°2020-059-DE

Madame MAILLARD nous fait part de la situation d'un agent actuellement en poste de 25 heures hebdomadaires et qui fait en réalité 30 heures par semaine, dû notamment au surplus de travail crée par la crise sanitaire.

Il est proposé que le contrat de travail de cet agent soit modifié et rehaussé à 30 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve la proposition de changements du contrat de travail de cet agent.**

Ressource humaine

5 - Prime exceptionnelle "COVID" aux agents

Délibération n°2020-060-DE.

Madame MAILLARD expose la question des primes exceptionnelles COVID, que l'Etat a largement encouragé à verser aux agents ayant travaillé durant cette crise sanitaire, débutée en Mars 2020.

Cette prime COVID est à hauteur de 100 euros par mois effectifs de travail depuis Mars 2020, pour tous les agents en contact avec le public, lié aux risques encourus, et à l'adaptabilité dont ils ont dû faire preuve.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement important de tous nos agents durant cette période incertaine et difficile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte le versement de la prime exceptionnelle COVID à tous les agents ayant été en contact avec du public, d'une période allant de Mars 2020 à décembre 2020, en rapport avec leur temps de travail effectifs.**

| |
|-----------------|
| Finances |
|-----------------|

6 - Tarifs 2021

Délibération n°2020-061-DE

Madame MAILLARD porte à notre attention les tarifs 2020 de location et concessions de cimetières.

Une proposition de hausse des tarifs de location des locaux est faite dû à certaines améliorations et au surcoût entraîné par les frais de ménages, qui seront désormais effectués par des services extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte les nouveaux tarifs 2021.**

| |
|-----------------|
| Finances |
|-----------------|

7 - Subventions 2020 aux associations

Délibération n°2020-062-DE

Madame MAILLARD expose la liste des subventions communales allouées dans le budget 2020.

Les subventions ADAPEI, Autisme Loire, Espoir Forez et Volubilis seront versées au titre du CCAS, et non sur le budget général de fonctionnement.

Le projet fresque de l'école publique a été légèrement modifié et sera retenu.

Concernant la MJC, pour l'année 2020, le budget alloué est de 20 Euros par adhérent pour les adultes. Pour les enfants, 12 euros par journée, par enfant ayant fréquenté le Centre de loisirs durant l'année 2020.

Suite au dernier CA de la MJC, il a été établi avec les communes partenaires, un nouveau tarif global de 3,25 euros par habitant pour chaque commune.

Monsieur le Maire signale l'importance de participer et encourager les actions d'éducation populaire permettant le « mieux vivre » intergénérationnel.

Ce nouveau tarif pérennise le fonctionnement de la MJC, avec un budget stable et global.

Madame MAILLARD propose que les subventions aux associations se fassent désormais, moins systématiquement, mais sur un projet présenté par l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte la liste des subventions allouées par la commune pour l'année 2020.**

| |
|-----------------|
| Finances |
|-----------------|

8 - Admission en non-valeur produits irrécouvrables de cantine 2015 à 2018.

Délibération n°2020-063-DE

Cette admission en non-valeur correspond à des repas cantines, non payés à ce jour, de 2015 à 2018, d'une valeur de 59,05 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte cette admission en non-valeur.**

| |
|-----------------|
| Finances |
|-----------------|

9 - Décision modificative n°3-2020

Délibération n°2020-064-DE

Madame MAILLARD informe de la nécessité de rééquilibrer certaines lignes budgétaires qui sont déficitaires, ainsi que de la création de deux lignes distinctes concernant les travaux sur le prieuré. Les subventions sont ainsi redistribuées en fonction de la spécificité des travaux (parvis, chevet). Ceci permet de gagner en clarté sur le coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative proposée au budget 2020, permettant de procéder à l'équilibre budgétaire.**

| |
|--------------------------------|
| Administration générale |
|--------------------------------|

10 - Accessibilité et aménagement mairie-école : choix du mode de consultation de l'architecte

Monsieur DUFOUR informe de la rencontre avec Solène MOULIN technicienne de la communauté d'agglomération Loire Forez.

Deux procédures, dites ouvertes et fermées, sont possibles afin de faire le choix de l'architecte pour les travaux intérieurs et extérieurs de la mairie.

Une liste des critères a été établie : architecte nécessairement urbaniste et compétent autant sur l'extérieur, et l'intérieur. La question des délais et des tarifs sont deux autres critères importants.

Frédéric DUFOUR propose de lancer la consultation fin Janvier 2021 avec une procédure ouverte. Des rencontres seront prévues avec les architectes proposant les projets, qui nous semblent être les plus proches de notre demande (fin février). Une commission d'appel d'offres pourrait être envisagée fin Avril. Une consultation des utilisateurs est envisagée pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte la procédure dite « ouverte » concernant le choix de l'architecte pour l'aménagement et l'accessibilité de la mairie-école**

| |
|----------------|
| Foncier |
|----------------|

11 - Incorporation dans le domaine communal : Rue Charrière et impasse Charrière. Délibération n°2020-065-DE

Monsieur CHAZAL informe de la nécessité de reprendre les voies publiques : Rue Charrière et impasse Charrière, faisant partie actuellement du lotissement du clos des Romains, conformément à l'engagement pris par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide d'incorporer la rue Charrière ainsi que l'impasse Charrière au domaine communal.**

| |
|---------------------------|
| Questions diverses |
|---------------------------|

- 1- Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux concernant le PLUi. Le Conseil communautaire de LFA va délibérer en janvier 2021. Le PLUi sera ensuite transmis aux PPA (Personnes Publiques Associées) et aux communes pour validation, suivi d'une enquête publique. Ce document devrait être opposable au 1^{er} janvier 2022 s'il n'y a pas d'opposition majeure.

Les grandes orientations du PLUi : favoriser un territoire de proximité, dynamiser les cœurs historiques et diversifier les logements, maintenir une diversité économique, préserver le cadre de vie (milieux, paysages, patrimoine,

risques et nuisances), réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

Plusieurs grands axes ont été fléchés : recentrer l'habitat dans les centres bourgs, favoriser la mixité sociale, préserver l'activité agricole, privilégier les initiatives culturelles et touristiques, préserver la biodiversité.

- 2- Monsieur CHAZAL fait un retour sur les travaux en cours.
Les travaux rue des Gayottes s'achèvent jeudi 17 décembre.
La réception des travaux du parvis de l'église se fera Jeudi 17 décembre.
Les agents sont en train de créer une accessibilité pour les Personnes à Mobilité réduite du côté du portail d'entrée de l'école maternelle, ainsi qu'une place de stationnement adaptée.
- 3- Un problème de panneaux défectueux sur le circuit de randonnée des deux pics est signalé par Madame MEDAL. Un contact sera pris avec la mairie de Pralong.

Fin de la séance du conseil 21h33